



droit de changement de statut

Par **TAYBOUNI**, le **20/12/2012** à **20:58**

Bonjour

Suite à une formation d'un an de technicien en génie climatique (FONGECIF), mon patron m'a affecté en service maintenance, suite à un accord verbal entre nous en attendant le changement de statut (ETAM)

Avant j'étais monteur en climatisation en CDI depuis 5 ans statut ouvrier pendant six mois j'ai accomplie beaucoup de dépannage en chauffage et en climatisation entre autre manipuler et récupérer les fluides frigorigènes (fiches d'interventions à l'appui) Cette semaine j'ai demandé un certificat de travail, il m'a été délivré, toujours monteur avec le statut ouvrier, mais en insistant avec un envoi d'un recommandé plus mon diplôme et mon attestation d'aptitude à la manip des fluides, il m'a reconnu comme technicien à partir du jour ou il a reçu la lettre en ignorant mes six mois de travail comme technicien. je demande un avis juridique et s'il y'a une possibilité d'avoir mes droits merci d'avance

Par **P.M.**, le **21/12/2012** à **09:19**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez s'il s'agit d'un certificat de travail après rupture du contrat ou d'une attestation d'employeur...

Si l'employeur ne veut pas reconnaître vos véritables fonctions dès le début où elles ont été exercées, vous pourriez demander au Conseil de Prud'Hommes de le faire...